

1 New 2014 2

ASSISES DE L'ALLIER ■ Le procès d'Odile Varion, accusée d'avoir tué son compagnon, s'est achevé hier

Vingt ans de réclusion criminelle requis

Vingt ans de réclusion criminelle ont été requis hier contre Odile Varion, 46 ans, accusée d'avoir empoisonné son compagnon Didier Lacote avec du collyre d'atropine.

Leïla Aberkane

«**I**l arrive sous des eaux calmes que circulent des courants tumultueux », a glissé l'avocate générale, Marie-Christine Jamain, un regard posé sur Odile Varion, assise devant ses avocats.

L'avocate générale a requis, hier, vingt ans de réclusion criminelle contre cette femme de 46 ans, accusée d'avoir empoisonné son compagnon Didier Lacote, en 2009, à Dompierre-sur-Besbre.

« Crime sournois et silencieux »

Un empoisonnement effectué avec du collyre d'atropine, un traitement prescrit à la victime pour traiter les inflammations des yeux dont il souffrait. Un médicament qu'Odile Lacote est accusée d'avoir versé dans des boissons ou dans la nourriture pour tuer son concubin.

« L'empoisonnement est



ACCUSÉE. Odile Varion a comparu sept jours devant la cour d'assises de l'Allier, à Moulins, pour avoir empoisonné son compagnon Didier Lacote, à Dompierre-sur-Besbre.

CROQUIS GUILLAUME RAY

un crime sournois, un crime silencieux dont la violence envers la victime est tout intérieure. L'empoisonnement est un crime de proche, la proximité permettant la manœuvre, précédée souvent d'essais infructueux ». L'avocate générale a rappelé les trois hospitalisations de Didier

Lacote, en 2003, 2007 et 2008. « Chaque fois, il présentait des symptômes liés à une intoxication à l'atropine », a argumenté Marie-Christine Jamain.

La certitude d'une surdose mortelle de collyre d'atropine, établie à la lumière des expertises scientifiques, a été remise

en cause hier par les avocats d'Odile Varion. « L'atropine, on ne sait pas bien... », doute M^e Canis « Je ne prends pas pour argent comptant ce qu'a dit le toxicologue. Rarement un dossier a autant dépendu des experts ».

« Acquitez cette femme... »

Il y a, selon l'avocat, les carences de l'enquête. Des prélèvements effectués sur le corps de Didier Lacote n'ont pas été analysés. Et il s'interroge aussi sur la scène de crime « particulière ». « Le cadavre avait le thorax et le pelvis rasés, des brûlures... C'est une scène de crime qui interroge ! Il y a un message dans la mort de cet homme ! », s'exclame M^e Canis pour tenter de convaincre les jurés qu'une autre piste est possible.

Une impasse pour M^e Lardans, avocat de la famille Lacote, pour lequel « ce procès n'est pas celui des enquêteurs et des experts ». L'avocat a rappelé l'attitude étonnante d'Odile Varion, les trois semaines qui se sont écoulées entre la disparition de Didier Lacote le 12 février 2009, et le signalement de

sa disparition par sa compagne, le 3 mars. M^e Lardans s'est appuyé sur les témoignages de ceux qui ont décrit la réaction sans émotion d'Odile Varion à l'annonce de la mort de son concubin. « Elle était au travail. Sa collègue lui dit que le cadavre de Didier a été retrouvé. Elle reprend son service. C'est normal ça ! ».

Pour M^e Anne-Laure Lebert, autre avocat de la défense, « il fallait faire coller la femme au crime. On présente des raccourcis comme des preuves évidentes de la culpabilité d'Odile Varion ». M^e Canis

enfonçant le clou : « C'est comme ça qu'on fabrique des coupables. On a obtenu des preuves qui ne valent rien ! Acquitez cette femme sinon on sera passé à côté de la justice ».

La famille Lacote ne cherche pas la vengeance a avancé M^e Lardans. avant de claquer : « Odile Lacote, vous avez été la dernière à l'avoir vu vivant parce que vous avez été la première à l'avoir vu mort ».

➔ **Verdict.** La cour s'est retirée pour délibérer hier à 22 heures. Le verdict, rendu dans la nuit, à lire dans notre édition de demain ou sur lamontagne.fr

■ L'enquête orientée vers Varion

Les avocats d'Odile Varion, ceux de sa fille et de son fils (parties civiles dans ce procès) ont attaqué l'enquête. Selon eux, les gendarmes se sont centrés sur la piste d'Odile Varion, dès lors qu'ils ont su, en mai 2009, grâce aux analyses toxicologiques, l'origine de la mort de Didier Lacote : l'empoisonnement à l'atropine. « À partir de cette date-là, on n'a plus recherché la vérité mais le mobile de l'empoisonnement. Ça ne pouvait être qu'Odile Varion », a asséné M^e Pirello. « Toutes les autres pistes ont été abandonnées », a appuyé M^e Barnoud. Les enquêteurs attendaient qu'Aurélien avoue pour que sa mère soit condamnée ». Des arguments balayés par M^e Lardans, avocat de la famille Lacote : « 2.240 procès-verbaux d'audition, 15 tonnes de dossiers, de nombreuses gardes à vue. C'est ça une enquête bâclée ! ».